



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**

11 Laurier St. / 11, rue Laurier

Place du Portage, Phase III

Core 0B2 / Noyau 0B2

Gatineau

Québec

K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT

MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Communication Procurement Directorate/Direction de
l'approvisionnement en communication

360 Albert St. / 360, rue Albert

12th Floor / 12ième étage

Ottawa

Ontario

K1A 0S5

Title - Sujet Plannification d'événements	
Solicitation No. - N° de l'invitation C1111-160032/A	Amendment No. - N° modif. 003
Client Reference No. - N° de référence du client C1111-16-0032	Date 2016-11-16
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$CX-027-71814	
File No. - N° de dossier cx027.C1111-160032	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-11-29	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buck(CX Div.), Daniel	Buyer Id - Id de l'acheteur cx027
Telephone No. - N° de téléphone (613) 998-8582 ()	FAX No. - N° de FAX (613) 991-5870
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

MODIFICATION 003

La présente modification vise à :

Partie A) Répondre aux questions des soumissionnaires :

Question 8 : De plus nous aurions besoin :

- de l'Autocad du site;
- des photos / plans de la scène fournie ainsi que des backstages.

Réponse 8 : Nous vous fournissons un plan Autocad de la fête du Canada 2016. Les plans de site Autocad, photos, plans de la scène et de l'arrière-scène de la fête du Canada seront partagés à la compagnie qui obtiendra le contrat.

Question 9 : Phase 2 - R.1 Composant à valeur ajoutée - OPTIONNEL

Comment peut-on considérer que la phase 2 - Composant de Valeur ajoutée soit optionnel quand cette phase peut potentiellement valoir 13 % de la note globale ?

Réponse 9 : Le composant à valeur ajoutée est une façon novatrice d'explorer les options de programmation supplémentaires qui pourraient être utilisées pour améliorer l'offre de programmation au-delà de l'offre principale.

Question 10 : Nous demandons d'enlever la phase 2 (le composant à valeur ajoutée) de ce cette demande de proposition ou la rendre obligatoire?

Réponse 10 : Non, la phase 2 (le composant à valeur ajoutée) ne sera enlevée du processus. Les soumissionnaires qui choisissent de ne pas présenter une phase 2 ne seront pas disqualifiés.

Question 11: La phase 2 R.3, il est stipulé le soumissionnaire doit fournir une ventilation des coûts détaillée des coûts qui peut être vérifié. Dans la partie 3/3.1 – Instruction pour la préparation des soumissions, que les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Pourriez-vous clarifier et nous donner des instructions qui nous expliquer comment procéder selon le coût et les prix pour l'évaluation?

Réponse 11: les Soumissionnaires choisissant soumettre une réponse à la phase 2 - l'Évaluation Technique doivent aussi inclure la Table B.2 - le Composant à Valeur ajoutée de la fête du Canada 2017 - Optionnel de l'Annexe "B" Base de Paiement dans la soumission financière.

Question 12 : Devons-nous fournir des CV des membres clés de l'équipe avec une lettre d'engagement de chacun dans la section Critères obligatoires 4 ?

Réponse 12 : Non, le soumissionnaire doit fournir un document décrivant les rôles et les responsabilités de tous les membres clés de l'équipe proposés pour la livraison des services et des livrables indiqués dans l'Annexe "A" Énoncé des travaux.

Question 13 : En référence à la section 4.1.2 de l'Annexe A quant aux ventes l'étranger potentielles, est-ce qu'à cette étape, nous devons l'inclure dans le budget de 3200000\$?

Réponse 13 : Non, ça ne fait pas partie du budget de 3200000 \$ comme exposé dans 4.1.2 :

*Produire une estimation des minimums syndicaux et des autorisations de synchronisation en vue d'une vente possible du programme à l'étranger. **Si PCH négocie une vente avant l'évènement, l'entrepreneur établira un contrat pour des minimums syndicaux et des autorisations de synchronisation concernant toutes les ventes supplémentaires. Si une vente se concrétise, PCH***

transférera des fonds pour les minimums et autorisations supplémentaires. À la fin, des copies signées de tous les contrats d'artistes et ententes sur les droits de synchronisation devront être envoyées à PCH;

Question 14 : En référence à la section 4.1.4.n de l'Annexe A, nous n'avons pas trouvé dans l'Annexe F la référence au niveau des cessions et/ou renonciations mentionnées. Devons-nous fournir quoi que ce soit à ce point dans notre proposition ?

Réponse 14 : Non, rien n'est exigé pour la proposition.

Question 15: En référence à la table B.1. section 5 de l'Annexe B, pouvez-vous fournir plus d'informations sur les éléments à être inclus dans cette section?

Réponse 15: Tous les spectacles présentés sur la colline de Parlement le 1 juillet doivent être "prêts pour captation" (télévision, radio, Web) ce qui inclut, mais ne se limite pas à: l'éclairage, le son, le personnel de coordination, les droits et les autorisations.

Question 16 : Pourriez-vous nous fournir la liste exacte de documents qui sont mis en référence dans la Section 5 exigés à cette étape et qui doivent être inclus dans notre proposition dans la Section III ? Si possible, pourriez-vous nous envoyer le lien direct aux éventuels applications ou documents ?

Réponse 16 : Veuillez s'il vous plait vous référer à la section 5.1 Attestation préalables à l'attribution de la partie 5 – Attestations et renseignements supplémentaires. Veuillez s'il vous plait regarder les changements à la partie 5 - Attestations et renseignements supplémentaires dans la partie B de l'amendement.

Partie B) Réviser ce qui suit :

1. À la page 1 de la demande de proposition, reporter la date de clôture comme suit :

Du : 24 novembre 2016 à 14:00 EST

Au : 29 novembre 2016 à 14:00 EST

2. À la Partie 5 – Attestations et Renseignements Supplémentaires :

Supprimer entièrement et la remplacer par :

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848) (http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

Le Canada aura aussi le droit de résilier le contrat pour manquement si l'entrepreneur, ou tout membre de la coentreprise si l'entrepreneur est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF](#) » pendant la durée du contrat.

Le soumissionnaire doit fournir à l'autorité contractante l'annexe [Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation](#) remplie avant l'attribution du contrat. Si le soumissionnaire est une coentreprise, il doit fournir à l'autorité contractante l'annexe Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation remplie pour chaque membre

5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat

5.2.3.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est limité aux services canadiens.
Le soumissionnaire atteste que :

() le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

Les soumissionnaires devraient fournir cette attestation avec leur soumission. Si l'attestation n'est pas remplie et fournie avec la soumission, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de fournir cette attestation remplie. Le défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de fournir l'attestation remplie aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

5.2.3.2 Attestation du contenu canadien

5.2.3.2.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27), Définition du contenu canadien.

3. À l'annexe « A » Énoncé des travaux – Section 4.1.4 n) :

Supprimer :

- n) Produire, réunir et remettre à PCH toutes les cessions et/ou renoncations (annexe F) nécessaires afin de confirmer que les droits de propriété intellectuelle de toutes les œuvres créées dans le cadre du contrat appartiendront à PCH;

Remplacer par :

- n) Produire, réunir et remettre à PCH toutes les cessions et/ou renoncations (annexe F) nécessaires afin de confirmer que les droits de propriété intellectuelle de toutes les œuvres créées dans le cadre du contrat appartiendront à PCH;

**TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DE LA DEMANDE DE PROPOSITION (DDP)
DEMEURENT INCHANGÉES.**